

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 6 JUILLET 2011

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT et Jean-Michel STEPHAN, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : MM. Dominique STOHR, adjoint au Maire qui a donné procuration à Pierre MAMMOSSER, Paul BOISSARIE, conseiller municipal qui a donné procuration à Claude LINDNER, Thomas RUBY, conseiller municipal, qui a donné procuration à Marie-José SCHALLER, Jean-Laurent VONAU, conseiller municipal, qui a donné procuration à Alfred SCHMITT et Christian WAGNER, conseiller municipal, qui a donné procuration à Christian KLIPFEL.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité moins cinq abstentions (Christophe SCHIMPF, Eric HUBERT, Béatrice HOELTZEL, Claude LINDNER et Jean-Michel STEPHAN) approuve le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2011.

03.06.2011

- réunion du conseil de l'école élémentaire

04 et 05.06.2011

- exposition de l'AGAWE (généalogie) au relais culturel La Saline

05.06.2011

- fête interne du tennis club

06.06.2011

- signature du protocole d'études dans le cadre du projet de réaménagement du secteur « Pôle Gares - Vieille Ile » porté par la Ville de Haguenau

07.06.2011

- réunion du conseil de l'école maternelle

08.06.2011

- réunion organisée par Madame la Sous-préfète de Wissembourg pour la présentation de la réforme de la fiscalité de l'aménagement ; Madame ANCEL, adjointe au chef de l'Unité Application du droit des Sols à la Direction Départementale des Territoires a présenté les aspects du nouveau dispositif qui repose sur la taxe d'aménagement (TA) et le versement pour la sous-densité (VSD) qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012. Les collectivités territoriales devront prendre les délibérations nécessaires à la mise en œuvre avant le 30 novembre pour l'année suivante

09.06.2011

- rencontre avec M. JEANNEQUIN du bureau du paysage ESPAYS retenu pour le réaménagement paysager de la rue des Barons de Fleckenstein
- assemblée générale de la Mission Locale d'Alsace du Nord au relais culturel La Saline

- réunion du comité directeur du SYCOFOSE à Kutzenhausen

10.06.2011

- réunion de la commission Projets et Travaux : écluse rue des Vignes, lancement zone bleue et avancement des travaux rue du Frohnacker

11.06.2011

- courses populaires de Soultz-sous-Forêts et feu de la Saint Jean organisés par l'OMACSL

14.06.2011

- assemblée générale de l'association des œuvres scolaires suivie de la fête des retraités à la salle communale d'Altenstadt
- réunion de travail entre les communautés de communes du Sultzerland et Sauer Pechelbronn sur la réforme territoriale ; le positionnement de communes limitrophes comme Kutzenhausen, Lobsann et Merkwiller-Pechelbronn a été évoqué
- réunion du comité directeur du syndicat des eaux avec à l'ordre du jour le schéma départemental de coopération intercommunal

15.06.2011

- réunion de l'Amicale des Maires du canton de Soultz-sous-Forêts avec la participation des services de l'Etat pour expliquer la mise en œuvre de la réforme territoriale
- réunion de travail avec un producteur de légumes sur un éventuel projet dans la future zone d'activités de la géothermie

16.06.2011

- mise en zone bleue de la rue du Frohnacker
- réunion du bureau syndical du SCOTAN
- comité de pilotage inter communautés de communes (Sauer Pechelbronn - Hattgau - Sultzerland) sur les liaisons cyclables au siège de la communauté de communes Sauer Pechelbronn à Durrenbach
- soirée artistique du collège de l'Outre Forêt à La Saline

17.06.2011

- réunion des Maires organisée par le Député Frédéric REISS à Betschdorf sur la réforme de la fiscalité locale

18.06.2011

- spectacle de fin d'année des élèves de l'école maternelle au relais culturel La Saline
- concert de fin d'année de l'école municipale de musique

21.06.2011

- comité de pilotage de l'opération Mut'Archi : conseil en architecture à destination des particuliers et des collectivités pour la rénovation des bâtiments anciens sous l'égide du parc régional des Vosges du nord et financé par les communautés de communes du pays de Niederbronn, du Pays de Wissembourg, de Sauer Pechelbronn et du Sultzerland
- fête de la musique

22.06.2011

- rencontre avec le responsable du cabinet EGEE pour le diagnostic accessibilité - point à l'ordre du jour
- cérémonie de remise de médailles, d'insignes et d'arrêtés de promotion organisée par le SDIS ; lors de cette soirée le lieutenant Stéphane MEYER a été nommé au grade de capitaine

23.06.2011

- réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre Forêt
- cérémonie de remise de médailles et d'insignes aux sapeurs-pompiers du groupement Nord à Bouxwiller
- réunion du comité local d'animation de ligne Strasbourg/Haguenau/Nord Alsace à Bischwiller

23, 24, 25 et 26.06.2011

- 4ème carrefour des Arts à Hohwiller organisé par l'association Arts et Peinture ; la manifestation a eu un grand succès avec environ 65 artistes exposants et plus de 1.100 de spectateurs pour la pièce de théâtre

24.06.2011

- matinée de chants des élèves de l'école élémentaire au relais culturel La Saline
- rencontre avec Maître MISCHLER pour le problème de l'occupation domaine privé/domaine public devant la propriété Antoine rue du Frohnacker
- comité de pilotage liaisons cyclables au niveau de la communauté de communes du Sultzerland
- réunion du syndicat mixte du collège

25.06.2011

- spectacle de fin d'année de l'association pointes de Pieds à Seebach

26.06.2011

- fête de fin d'année du club de Judo-Jujitsu et de sa section Jodo au relais culturel La Saline

28.06.2011

- rencontre avec un responsable GrDF pour le bilan annuel de la concession gaz sur la commune
- fête de fin d'année du collège de l'Outre Forêt avec départ à la retraite
- assemblée générale du Ciné Club de Wissembourg

29.06.2011

- assises territoriales du Bas-Rhin organisées par le Conseil Général du Bas-Rhin à Sélestat suivies d'une réunion sur les transports scolaires

30.06.2011

- réunion du comité directeur du SYCOFOSE à Kutzenhausen
- réunion de travail avec ICADE en vue de la rétrocession du lotissement

01.07.2011

- entretien sur le soutien de l'organisation « RASED » par la commune

- présentation du hors série « En Alsace » intitulé « L'Alsace du Nord au cœur » au casino de Niederbronn-les-Bains dans lequel a été insérée une annonce de promotion de la commune et obtenu par ailleurs une page de rédactionnel

02.07.2011

- réunion de discussion et d'échanges sur l'avant-projet de la nouvelle charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord à Kutzenhausen
- démonstration de badminton au gymnase du collège qui a obtenu un beau succès

03.07.2011

- assemblée générale du Cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord à Wengelsbach

04.07.2011

- réunion du comité de pilotage relative à la présentation de l'APD du pôle scolaire - point à l'ordre du jour
- réunion comité de pilotage du périscolaire au cours duquel un changement de direction a été annoncé par l'AGF
- réunion du comité de pilotage du pôle des services - point à l'ordre du jour
- réunion de la commission de sélection des offres

05.07.2011

- réunion de concertation sur les conditions hydrologiques du Seltzbach à Hoffen

06.07.2011

- passage du jury d'arrondissement du fleurissement à Soultz-sous-Forêts et à Hohwiller
- réunion de travail sur le schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin - point à l'ordre du jour

2. PROPOSITION D'ARRET DU PLU

Le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 1^{er} juin 2011, a approuvé les modifications à apporter au PLU (plan local d'urbanisme) suite à l'analyse faite par les services de l'Etat, notamment concernant la zone inondable du Seltzbach. Le bureau d'études a intégré les propositions qui ont été présentées aux services de l'Etat (DDT). Le Maire rappelle que la compétence de la commune se limite à une validation du document qui sera ensuite arrêté par le conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland ; toutefois la décision de l'assemblée délibérante est prise en compte par le conseil communautaire pour l'arrêt du PLU.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la validation du document.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet de PLU pour arrêt par la communauté de communes du Sultzerland.

Le Maire informe que, suite à cette décision, le conseil communautaire délibérera sur l'arrêt du PLU le 18 juillet 2011 ; des dispositions ont déjà été prises pour le déroulement de l'enquête publique.

3. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU BAS-RHIN

Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales précise qu'un projet de schéma de coopération intercommunale est élaboré par le représentant de l'Etat dans le Département, en l'occurrence le Préfet, et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant le Département du Bas-Rhin a été présenté le 5 mai 2011 aux membres de la commission, lors de sa séance d'installation.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi précitée, ce projet doit ensuite être adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

A compter de la notification du courrier (11 mai 2011), les entités concernées disposent d'un délai de trois mois pour émettre leur avis, sous la forme d'une délibération. A défaut de délibération intervenue pendant ce délai, l'avis est réputé favorable.

Les avis recueillis seront remis à la commission départementale de coopération intercommunale du Bas-Rhin qui disposera d'un délai de quatre mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet, sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres. Le schéma devra être arrêté au plus tard le 31 décembre 2011.

Le Maire informe l'assemblée que la commune est concernée par quatre restructurations, à savoir :

- la fusion des communautés de communes du Sultzerland et du Hattgau
- la fusion des syndicats forestiers
- la fusion des syndicats d'eau et d'assainissement
- la fusion des syndicats de cours d'eau.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ces différentes restructurations.

→ Fusion des communautés de communes

- **Regroupement des communautés de communes du Hattgau et du Sultzerland**

Vu la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté à la commission départementale de coopération intercommunale qui s'est tenue le 5 mai 2011

Considérant que le projet de schéma doit être adressé pour avis aux conseils municipaux concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale

Vu la proposition de regroupement des communautés de communes du Hattgau et du Sultzerland

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au regroupement proposé.

- **Structuration de l'intercommunalité à fiscalité propre en Alsace du Nord**

Par ailleurs, et sans remettre en cause la future fusion des communautés de communes du Sultzerland et du Hattgau, le conseil municipal estime que cette opération, qui constitue un incontestable progrès dans la structuration de l'intercommunalité de

l'Alsace du nord, ne répond pas entièrement à l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 qui prescrit « *une amélioration de la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'INSEE, des bassins de vie et des SCOT* ».

En effet des communes comme Lobsann, Kutzenhausen et Merkwiller-Pechelbronn, membres de la communauté de communes de Sauer Pechelbronn, font partie intégrante du bassin de vie de Soultz-sous-Forêts, pôle d'équilibre au sens du SCOT. En d'autres termes les modes et habitudes de vies des habitants de ces communes sont naturellement tournées vers Soultz-sous-Forêts alors que ces mêmes habitants contribuent aux charges de centralité des localités qui structurent l'armature urbaine de la communauté de communes de Sauer Pechelbronn. La résolution de cette situation pourra passer, à court terme par un conventionnement, à définir, entre les collectivités concernées, et à moyen terme par une révision des périmètres des EPCI du territoire.

La commune de Soultz-sous-Forêts est également le premier financeur de la piscine de Drachenbronn qui se trouve sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg. Or le regroupement entre les communautés de communes du Hattgau et du Soultzerland fait que la piscine de Betschdorf va devenir un des équipements structurants du nouvel EPCI. Les contributions financières des communes membres devront prioritairement aller vers cet équipement. Le conseil municipal demande donc à ce que l'Etat facilite une recomposition des établissements publics de coopération intercommunale allant dans ce sens.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

➔ **Fusion des syndicats forestiers**

Vu la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté à la commission départementale de coopération intercommunale qui s'est tenue le 5 mai 2011

Considérant que le projet de schéma doit être adressé pour avis aux conseils municipaux concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale

Vu la proposition de regroupement du SYCOFOSE et du SIVU forestier de Wissembourg

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis négatif au regroupement proposé.

Cependant le conseil municipal prend pleinement en compte les problèmes de sécurité liés à la taille de l'équipe de salariés, sachant que celle du SYCOFOSE va à nouveau compter 5 personnes soit un effectif nettement supérieur à la taille minimale de 3 requise.

Si un regroupement devait tout de même être entrepris, il estime que pour des raisons de cohérence technique, administrative et territoriale, celui-ci devrait se faire avec le Syndicat des communes forestières de l'ASCHBRUCH.

➔ **Fusion des syndicats d'eau et d'assainissement**

Vu la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté à la commission départementale de coopération intercommunale qui s'est tenue le 5 mai 2011

Considérant que le projet de schéma doit être adressé pour avis aux conseils municipaux concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale

Vu la proposition de regroupement du SIAEP de Soultz-sous-Forêts et du SIAEP de Riedseltz avec le Syndicat Mixte de production d'eau potable de la Région de Wissembourg

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis négatif au regroupement proposé.

Il estime que le SIAEP de Soultz-sous-Forêts est pleinement opérationnel et que son fonctionnement répond à la mission de service public qui lui est dévolue.

En outre le regroupement autour du Syndicat Mixte de production d'eau potable de la Région de Wissembourg ne serait que partiel puisque le schéma prévoit une deuxième étape intégrant le SIAEP du canton de Woerth, le SA du canton de Seltz, le SA de Lauterbourg et environs. L'efficacité d'une anticipation limitée aux SIAEP de Soultz-sous-Forêts et de Riedseltz n'est donc pas avérée.

Par contre un regroupement entre les SIAEP de Soultz-sous-Forêts et de Riedseltz, au nom de cette même efficacité, pourrait tout à fait être envisagé.

➔ Fusion des syndicats de cours d'eau

Vu la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté à la commission départementale de coopération intercommunale qui s'est tenue le 5 mai 2011

Considérant que le projet de schéma doit être adressé pour avis aux conseils municipaux concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale

Vu la proposition de regroupement du SICTEU de la Région de Soultz-sous-Forêts, du SIVOM de la Vallée de Seebach, du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Seltzbach et du Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Région de Riedseltz

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis négatif au regroupement proposé.

Il estime que ce regroupement, qui mélange des fonctions d'assainissement avec des fonctions d'aménagement des cours d'eau, ne répond pas à l'objectif affiché de « *rationnaliser et de structurer la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'aménagement, de la gestion et de l'entretien des rivières par bassin versant* ».

Par contre, pour atteindre réellement cet objectif, il préconise de regrouper toutes les compétences d'aménagement du Seltzbach et de ses affluents, donc du bassin versant du Seltzbach, réparties dans les différents syndicats concernés, dans une structure unique basée sur le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Seltzbach

4. PROJETS ET TRAVAUX

➔ Restructuration du groupe scolaire et de la petite enfance

- approbation de l'Avant Projet Définitif (APD)

Le détail du plan de l'étage du bâtiment neuf est distribué aux membres du conseil municipal. Le Maire informe que le comité de pilotage s'est réuni le lundi 4 juillet 2011 pour prendre connaissance de l'avant projet définitif qui ne concerne que le nouveau bâtiment avec installation du péricolaire et extension de salles de classe, comme

décidé lors de la dernière réunion du conseil municipal. Il précise que l'issue de secours du premier étage pourra également servir d'accès secondaire et que le local pour le RASED a été déplacé, ce local servira également au médecin et au psychologue scolaires. Le permis de construire devrait être déposé pour le 15 juillet 2011. Les façades seront en crépis (et pas en bois comme prévu initialement) avec possibilité de remettre la fresque. L'ancienne maison forestière ne sera pas démolie dans l'immédiat et un aménagement de la cour est prévu pour un montant d'environ 50 000 €. Le préau de l'école maternelle sera intégré dans le projet à condition qu'il n'entraîne pas une mise aux normes générales du bâtiment de cette école. L'ascenseur de l'école maternelle n'est pas compris dans l'APD.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve l'avant projet définitif pour la restructuration du pôle scolaire et de la petite enfance pour un montant de travaux de 1 210 320 € HT, auquel il faut ajouter l'aménagement de la cour et éventuellement le préau de l'école maternelle.

Le coût des prestations de la maîtrise d'œuvre est basé sur l'APD.

- **subvention de l'Etat au titre de la DETR**

Le Maire informe le conseil municipal que L'Etat a accordé une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'extension des locaux scolaires, définie comme suit :

- montant prévisionnel HT de la dépense subventionnable : 759 933,09 €
- taux : 30 %
- montant prévisionnel maximum de la subvention : 227 979,93 €.

Le montant définitif de la subvention sera calculé par application du taux de 30 % au montant de la dépense réelle subventionnable, plafonnée à 759 933,09 € HT.

Une avance représentant 30 % du montant prévisionnel de la subvention pourra être versée au vu du document informant le Préfet du commencement d'exécution de l'opération.

Si l'opération n'a reçu aucun commencement à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date de notification de la subvention, soit le 30 mai 2013, le Préfet constate la caducité de sa décision d'attribution de subvention ; néanmoins le Préfet, peut au vu des justifications apportées par le bénéficiaire, proroger la validité de l'arrêté attributif de subvention pour une période ne pouvant excéder un an.

➔ **Pôle maison de services**

- **travaux supplémentaires**

Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, un certain nombre de difficultés se présentent. Le maître d'œuvre a fait chiffrer les travaux complémentaires pour les lots 2 - Gros œuvre et 4 - Charpente Bois. Une bonne part de ces plus values concerne la restauration du bâtiment A qui est en très mauvais état.

Le tableau ci-après donne un aperçu de la situation :

MONTANT INITIAL A L'OUVERTURE DES PLIS		1 367 842,00 €	
Lot 1 - DEMOLITION	Avenant 1	1 537,00 €	
Lot 2 - GROS-ŒUVRE	Avenant 1	12 790,00 €	Sous-sol bâtiment A
	Avenant 2	11 746,00 €	Voûtes bâtiment C

	Avenant 3	21 599,00 €	Fondations spéciales bâtiments A et C et ajustements bâtiment B
	Avenant 4	17 768,00 €	Bâtiment A
Lot 4 - CHARPENTE BOIS	Avenant 1	57 863,00 €	Bâtiment A
Lot 11 - ELECTRICITE	Avenant 1	940,00 €	
TOTAL		1 492 085, 00 €	
AUGMENTATION		124 243,00 € (soit 9,08 %)	

- **avenant n° 4 au lot 2 - Gros œuvre**

L'entreprise CK Constructions a chiffré les travaux complémentaires à 17 768,70 € HT (21 251,37 € TTC), soit une augmentation de **6,70 %** par rapport au marché initial.

En ajoutant cet avenant, le montant du marché est porté de 265 232,79 € HT (317 218,42 € TTC) à 328 866,89 € HT (393 324,80 € TTC), soit une augmentation globale du marché de **23,99 %**.

Montant initial du marché HT	Avenant 1 HT	Avenant 2 HT	Avenant 3 HT	Avenant 4 HT	Total marché HT	Total marché TTC
265 232,79 €	12 790,00 €	11 476,00 €	21 599,40 €	17 768,70 €	328 866,89 €	372 073,44 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n° 4 au lot 2 - Gros œuvre et autorise le Maire à le signer.

- **avenant n° 1 au lot 4 - Charpente Bois**

Le marché initial du lot charpente s'élève à 109 604,55 € HT (131 087,04 € TTC). L'entreprise STRASSER a chiffré les travaux supplémentaires à effectuer dans le bâtiment A, suite au mauvais état des poteaux, poutres et planchers en bois, pour un montant de 57 863,22 € HT (69 204,41 € TTC), soit une augmentation de **52,79 %** par rapport au marché initial.

En ajoutant cet avenant, le montant du marché est porté à 167 467,77 € HT (200 291,45 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n° 1 au lot 4 : Charpente bois et autorise le Maire à le signer.

Le marché de maîtrise d'œuvre fera également l'objet d'un avenant au taux de 12 % sur les augmentations des lots 2 - Gros œuvre et 4 - Charpente bois.

- **redéfinition du planning des travaux**

Vu les aléas du chantier, le planning des travaux initial n'a pas pu être respecté ; quatre mois de retard sont constatés à ce jour.

→ **Autres projets**

- **réhabilitation intérieure de l'église de Hohwiller**

- **avenant n° 2 au lot 04 - Menuiserie**

Le maître d'œuvre a fait parvenir un deuxième avenant au lot 04 - Menuiserie ; il s'agit du remplacement du parquet chêne verni derrière la balustrade au 1^{er} étage et d'un placard sono pour un montant de 715 € HT (855,14 € TTC), ce qui représente 3,62 % par rapport au marché initial.

En prenant en compte l'avenant n°2, le montant du marché est porté à 27 673,18 € HT (33 097,12 € TTC), soit une augmentation globale du marché initial de 40,29 %.

Montant initial du marché euros HT	Avenant 1 € HT	Avenant 2 € HT	Total marché € HT	Total marché € TTC
19 725,58	7 232,60	715,00	27 673,18	33 097,12

Cet avenant n° 2 fait l'objet d'une analyse complémentaire du maître d'œuvre à la demande de la municipalité. La décision est déléguée à la CSO qui rendra compte au prochain conseil municipal.

- **aménagement autour de la gare**

Le Maire fait part au conseil municipal que Réseau Ferré de France a fait parvenir un courrier confirmant qu'il accepte le transfert de gestion du terrain RFF à la commune de Soultz-sous-Forêts pour la réalisation d'un parc de stationnement gratuit. Il s'agit du bien cadastré section 3 n° 124-41p lieudit « rue de la Gare » d'une contenance de 3 294 m².

Le transfert de gestion, donc la mise à disposition du terrain est possible uniquement si le parc de stationnement est réservé exclusivement aux usagers du ferroviaire et s'il est gratuit. Le droit conféré par la convention de gestion est précaire, temporaire, insaisissable et intransmissible. La durée de la convention est au maximum de 25 ans.

Afin d'assurer la neutralité des charges de gestion futures du bien pour RFF, la commune remboursera à RFF, sur la base d'un forfait annuel global, les frais de gestion, les impôts et les taxes que RFF est amené à acquitter du fait du bien transféré.

La convention est susceptible d'être interrompue à l'initiative de RFF si une nouvelle affectation présentant une utilité ferroviaire le justifiait, et pour tout motif d'intérêt général ou faute de l'occupant.

Pour ce transfert de gestion, RFF demande une délibération du conseil municipal précisant

- la désignation cadastrale et la superficie des biens acquis
- l'engagement de la commune de supporter les frais liés à la signature de cette convention, à savoir les frais de dossiers pour un montant de 2 000 €, les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire
- l'autorisation donnée au Maire ou ses adjoints à l'effet de signer l'acte de transfert de gestion à recevoir par Me Laurent SCHORP, notaire à Hatten qui est le notaire de Réseau Ferré de France.

Pour une meilleure gestion du dossier et une finalisation plus rapide, RFF propose de retenir qu'un seul notaire, ceci n'étant toutefois pas une obligation.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- décide d'accepter les conditions liées au transfert de gestion du terrain RFF à la commune de Soultz-sous-Forêts
- indique que la parcelle concernée est cadastrée sur le ban de la commune de Soultz-sous-Forêts, section 3 parcelle 124-41 p lieudit « rue de la Gare » d'une contenance de 3 294 m² ; un relevé de propriété sera joint à la convention et à l'acte de transfert de gestion dudit terrain
- confirme que la commune prendra en charge l'ensemble des frais de dossiers liés à ce transfert de gestion
- et autorise le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention et l'acte de transfert de gestion de ce terrain et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Suite à cette décision, le conseil municipal charge le Maire de se renseigner sur le montant annuel des divers frais (impôts, frais de gestion, taxes) stipulé dans le courrier de RFF.

- **diagnostic accessibilité**

A travers la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la représentation nationale a souhaité fixer un objectif majeur, celui de la mise en accessibilité de la cité d'ici 2015. Sont concernées :

- l'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour l'ensemble des communes
- l'accessibilité des systèmes de transports collectifs : matériels, arrêts, points de ventes
- l'accessibilité du cadre bâti : établissements recevant du public (ERP), installations ouvertes au public (IOP) et bâtiments d'habitation collectifs (BHC) neufs et existants ainsi que les maisons individuelles (MI) construites pour être louées ou vendues.

L'objectif à atteindre pour fin 2014 consiste à établir un état des lieux de l'accessibilité actuelle et estimer les aménagements nécessaires à l'amélioration de cette dernière, en vue d'une programmation de mesures collectives.

Le cabinet EGEE Alsace de Strasbourg propose le diagnostic accessibilité voirie, espaces publics et ERP communaux pour un montant de 3 906 € (hors champ d'application TVA).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du cabinet EGEE de Strasbourg pour un montant de 3 906 euros (TVA non applicable).

- **restauration de l'orgue de l'église protestante**

Le Maire indique qu'il a reçu une nouvelle lettre de BOETZLE confirmant sa contestation quant à l'attribution du marché à l'entreprise BLUMENROEDER. Les discussions et démarches se poursuivent.

- **dossier Sonnenhof**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau permis de construire a été déposé et qu'il faut revoir les échanges de terrain.

Il expose à l'assemblée la dernière proposition de partage des terrains :

- la commune de Sultz-sous-Forêts cède au Sonnenhof 1 417 m² de terrain en zone constructible
- le Sonnenhof cède à la commune de Sultz-sous-Forêts 957 m² en zone constructible, 45 m² pour élargir la voie nouvelle et environ 2 743 m² de terrain non constructible.

Il précise que dans la première configuration il y avait égalité d'échange en zone constructible et le Sonnenhof cérait 5 870 m² de terrain en zone non constructible. Le projet ayant été modifié, le Sonnenhof se réserve 3 127 m² de terrain non constructible pour une éventuelle extension de sa structure.

Pour Christian KLIPFEL, la commune devrait immédiatement aménager la voirie de sortie vers la rue de la Gare ; il note également que les 3 200 m² de terrain non constructible manquants ne font qu'aggraver le déséquilibre en défaveur de la commune.

Suite à cette remarque Eric HUBERT souhaite savoir s'il existe une alternative ; il rappelle que ce projet est un enjeu pour la commune.

Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'échange de terrains.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL), confirme sa volonté de voir s'édifier l'établissement du Sonnenhof ; il émet néanmoins deux sollicitations :

- d'une part l'échange n'étant plus aussi équilibré que dans la première configuration, il souhaite une certaine participation du Sonnenhof aux frais de voirie,
- d'autre part, sachant que cette nouvelle configuration implique d'aménager l'accès Sud, il demande à la municipalité de revoir la possibilité de réaliser une voie vers la rue de la Gare, ce qui éviterait la réalisation d'une plate-forme de retournement. Dans cette hypothèse la commune n'aurait pas à acquérir la parcelle de terrain de 315 m².

Le Maire informe l'assemblée qu'il faudra également détourner le chemin du parc du Bruehl en limite de propriété pour permettre l'édification de la clôture de chantier. Comme le Sonnenhof n'est pas encore propriétaire du terrain concerné, il propose au conseil municipal d'autoriser la construction sur terrain communal, en attendant le déclassement du terrain (domaine public - domaine privé) et l'échange de terrains.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

5. PERSONNEL COMMUNAL

→ Contrats

- **emploi de directeur du relais culturel La Saline**

Le Maire informe l'assemblée que le contrat de travail du directeur du relais culturel La Saline expire le 17 août 2011 et propose son renouvellement pour une nouvelle période d'un an, du 18 août 2011 au 17 août 2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée l'emploi de directeur du relais culturel La Saline, à temps complet pour une durée d'un an, du 18 août 2011 au 17 août 2012. L'agent sera embauché comme agent non contractuel en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Il sera rémunéré au 9^e échelon du grade des attachés territoriaux - catégorie A ; indices brut 653 - majoré 545.

La déclaration de vacance d'emploi a été faite auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

- **emploi d'agent contractuel pour le relais culturel La Saline**

Le Maire fait part au conseil municipal que le contrat de travail d'agent contractuel du concierge/aide régisseur du relais culturel La Saline, d'une durée de 6 mois, arrive à échéance le 14 août 2011 et qu'il souhaiterait le renouveler pour une nouvelle période de 6 mois, du 15 août 2011 au 14 février 2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée l'emploi de concierge/aide régisseur du relais culturel La Saline, à temps complet pour une durée de 6 mois, du 15 août 2011 au 14 février 2012. L'agent sera embauché comme agent contractuel et rémunéré au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^e classe, indices brut 297 - majoré 295.

La déclaration de vacance d'emploi a été faite auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

- **emploi à l'école municipale de musique**

Le Conseil Général du Bas-Rhin en collaboration avec la Fédération des sociétés de musique d'Alsace organisent des cycles de formation à la direction en Alsace du Nord

sur 2010/2011 ; ces cycles sont destinés aux futurs directeurs d'harmonie et ont lieu à la maison des associations. Les élèves intéressés versent une participation de 100 € ; 13 élèves sont concernés.

La commune de Soultz-sous-Forêts participe à cette action en mettant à disposition les locaux et en portant l'indemnisation de l'intervenant pour un montant total de 5 800 €, dont 4 200 € de salaires et charges sociales, 750 € de frais de déplacement et 850 € de frais pédagogiques. Le Conseil Général du Bas-Rhin participe à hauteur de 2 500 €, la Fédération des sociétés de musique d'Alsace pour 2 000 € et les 13 élèves inscrits pour un total de 1 300 €.

Pour pouvoir rémunérer ce formateur à la direction, le Maire propose de créer un emploi d'agent saisonnier de formateur à la direction pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} août 2011. L'intéressé sera rémunéré dans le grade des assistants d'enseignement artistique au 1^{er} échelon - indices brut 314 - majoré 303 - temps complet artistique (20 heures/semaine).

Les frais de déplacement et les frais pédagogiques, d'un montant de 1 600 €, seront versés sur présentation des justificatifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la création de l'emploi saisonnier de formateur à la direction pour une durée de trois mois, du 1^{er} août 2011 au 31 octobre 2011, à temps complet (20 h/semaine)
- le paiement des frais de déplacement et des frais pédagogiques sur présentation de justificatifs
- accepte la participation du Conseil Général d'un montant de 2 500 €, de la Fédération des sociétés de musique d'un montant de 2 000 € et des élèves à raison de 100 €/personne.

→ Autres

- **heures supplémentaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de deux heures supplémentaires de dimanche et jour férié à Mesdames Marlyse GAULARD et Patricia KOCHER pour leur participation au vin d'honneur du 8 mai 2011.

- **participation au festival d'Avignon**

Le Maire informe le conseil municipal que Madame Marie-Louise FROESEL, directrice du relais culturel La Saline, participera au festival d'Avignon du 16 au 23 juillet 2011.

L'intéressée souhaite faire le déplacement avec son véhicule personnel ; les frais à prendre en charge par la commune sont les suivants : déplacement aller-retour, frais de repas et de nuitées.

Il propose de prendre en charge les frais de transport équivalent au prix du billet de train en 2^e classe, soit 231 €. Les autres frais seront payés au tarif des frais de déplacement en vigueur pour les collectivités territoriales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

6. AFFAIRES FINANCIERES

→ Taxe d'urbanisme : remise gracieuse de pénalités

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné une demande de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme de la part du trésorier de Bischwiller. Cette demande concerne la SCI

GALIZER, représentée par Monsieur Tamer AKALIN qui a sollicité un fractionnement du paiement de la taxe locale d'urbanisme.

Il rappelle que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont seules compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la remise gracieuse des pénalités pour le compte de la SCI LE GALIZER.

→ Subventions exceptionnelles

- **Association Impro Glio**

Monsieur Bernard KELLER, Président de l'association Impro Glio de Sultz-sous-Forêts a fait parvenir une demande de subvention pour permettre aux membres de suivre une formation de direction d'atelier et de groupe afin de travailler et d'améliorer l'improvisation. Cette formation sera assurée par la compagnie Inédit Théâtre de Strasbourg et s'élève à 1 688 €.

Le Maire rappelle que cette association a pour objet la promotion du dialecte alsacien par le théâtre d'improvisation et propose d'accorder à l'association une subvention exceptionnelle de 20 % du montant de la formation.

Alfred SCHMITT, membre de l'association, ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et attribue une subvention exceptionnelle de 337,60 €, représentant 20 % du prix de la formation, à l'association Impro Glio de Sultz-sous-Forêts.

- **Organisation de la partie festive du 13 juillet**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 1 300 € au Tennis de Table de Sultz-sous-Forêts pour l'organisation de la partie festive du 13 juillet 2011.

- **Organisation du Kirwemondaa et du dimanche de la kirwe**

- **Kirwemondaa**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 750 € au Football-club de Sultz-sous-Forêts pour l'organisation de la partie festive du Kirwemondaa.

- **Kirwesundaa**

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'Amicale des sapeurs-pompiers de Sultz-sous-Forêts organisera une manifestation festive à La Saline le Kirwesundaa et propose de soutenir cette association dans les mêmes conditions que l'association organisant le Kirwemondaa, c'est-à-dire en leur attribuant une subvention exceptionnelle de 750 €. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et vote une subvention exceptionnelle de 750 € au profit de l'Amicale des sapeurs-pompiers

- **Association Cocktail Mélodie**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 40 € à l'association Cocktail Mélodie pour la restauration des artistes lors de la fête de la musique du 21 juin 2011.

Les crédits pour l'ensemble de ces subventions exceptionnelles sont prévus sur article 6748 du budget.

→ Fixation des tarifs du ciné club de Wissembourg saison 2011/2012

Le Maire informe le conseil municipal que le ciné-club de Wissembourg utilise le théâtre Michel Deutsch du relais culturel La Saline pour la projection de films dans le cadre des activités « Ciné regards » et « école et cinéma ». Les tarifs demandés pour ces occupations, et appliqués lors de l'année scolaire écoulée, sont les suivants :

- ciné regards : 220 €/séance
- école et cinéma : 140 €/demi journée.

Il propose de maintenir ces tarifs pour l'année scolaire 2011/2012 et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

→ Participation à la manifestation « EXPO SOULTZ »

L'association interprofessionnelle du Sultzerland organise, les 24 et 25 septembre prochains, une exposition au relais culturel La Saline intitulée « EXPO SOULTZ » qui a pour objectif de promouvoir le savoir faire des professionnels de la commune et de ses environs et de présenter aux visiteurs les richesses économiques existantes sur le secteur. Une trentaine d'exposants seront présents sur les deux journées.

Le Président de cette association a fait parvenir un courrier sollicitant la participation de la commune pour la mise à disposition gratuite de l'espace culturel et du régisseur, la mise en place du réseau électrique pour alimenter les différents stands et la mise à disposition de divers matériels, panneaux, barrières ...

Le Maire propose de répondre favorablement à ces sollicitations et de contribuer à cette manifestation par la mise à disposition du relais culturel La Saline et du régisseur, l'installation électrique pour alimenter les différents stands et la mise à disposition gratuite des matériels nécessaires à la bonne organisation, en fonction des disponibilités. Il communique le chiffrage estimatif de la participation de la commune qui s'élève à :

- mise à disposition de la Saline et du régisseur pour un montant estimé de 1 750 €
- installation électrique pour l'alimentation des stands pour un montant estimé à 560 €
- mise à disposition gratuite des matériels nécessaires en fonction de leur disponibilité.

Il demande au conseil municipal de délibérer sur cette contribution.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

→ Autres

• Jeu de l'école maternelle

Le Maire informe l'assemblée que, suite à plusieurs incidents, la commune a fait vérifier le grand jeu de l'école maternelle par le laboratoire PRELUD pour une utilisation et une accessibilité de la structure pour les enfants de 3 à 12 ans. Le jeu a été contrôlé et certifié par cet organisme et les plaques d'immatriculation ont été réceptionnées ; toutefois le sol amortissant n'est plus conforme et il faudrait le remplacer pour un montant d'environ 8 000 € HT.

Malgré cette certification, le corps enseignant de l'école maternelle ne souhaite pas garder ce jeu car il leur paraît être trop dangereux vu sa hauteur.

Le Maire propose trois alternatives :

- laisser le jeu en place, le nettoyer, y apposer les plaques et refaire le sol amortissant

- déplacer le jeu à un autre endroit, mais où ?
- remplacer ce jeu par une autre aire de jeux

et demande aux conseillers municipaux de s'exprimer.

Pour Christian KLIPFEL et Alfred SCHMITT, si ce jeu est démonté, ils ne sont pas d'accord pour en acheter un autre

Céline GEFFROY estime que les enfants ont besoin de jeux

Christian KLIPFEL constate que la hauteur est la même depuis le début et interroge sur cette réaction tardive.

Suite à ces différentes interventions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de conserver le jeu dans la cour de l'école maternelle
 - prend note que l'agrément est certifié pour les enfants de 3 à 12 ans
 - décide de refaire le sol en très amortissant, quitte à relever la surface.
- **Festival des Tradi'sons de Noël**

Le Maire fait part au conseil municipal que le festival « Tradi'sons » 2011 sera axé sur le train à Soultz-sous-Forêts. Une séance de cinéma « Le Pôle Express » et une pièce de théâtre « Le rail manquant » écrite spécialement pour l'occasion par Gilles CHAVANEL seront à l'affiche de cette édition.

Le film est loué auprès de la CRCC (coopérative régionale du cinéma culturel) au même titre que lors des séances ciné loisirs ; de ce fait le prix d'entrée devrait être le même (adultes 4 € et enfants 3 €). En ce qui concerne le théâtre, lors de la dernière édition le prix d'entrée avait été fixé à 4 € pour les adultes et gratuit pour les enfants.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Pour Céline GEFFROY, pour le cinéma il serait bon de fixer un tarif cohérent avec le tarif pratiqué lors des séances de ciné loisirs

Pour Alfred SCHMITT, une entrée payante pour le théâtre met en valeur le spectacle ; il propose également de solliciter les commerçants pour la distribution des billets, soit sous forme de tombola, soit sous une autre forme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des places de cinéma et de théâtre lors du festival des « Tradi'sons » de Noël comme suit :

- cinéma : adultes 4 € ; enfants 3 €
- théâtre : adultes 4 € ; gratuité pour les enfants.
-

7. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- section 1 n° 267/10 lieudit « rue du Château » pour un appartement, une cave et un parking
- immeuble cadastré section 7 n° 60/52 lieudit « rue des Frères Muntz » d'une contenance de 8,81 ares

8. DIVERS

➔ Diverses informations

- **Bureaux de vote de Soultz-sous-Forêts**

Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Wissembourg a fait parvenir un courrier pour l'institution des bureaux de vote dans les communes pour la période du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013. Elle souhaite savoir si des modifications sont envisagées, pour lui permettre de prendre un arrêté instituant les bureaux de vote ou reconduisant l'institution antérieure de ces bureaux. A l'appui de la réponse, elle souhaite le découpage ainsi que la localisation géographique avec réponse pour le 15 juillet 2011.

Le Maire demande aux conseillers municipaux qui le souhaitent de faire une proposition dans les meilleurs délais. La solution retenue par la municipalité sera soumise, au préalable, aux conseillers municipaux par courriel.

- **Motion pour la défense de l'hôpital de Wissembourg**

Le Maire de Wissembourg a fait parvenir une lettre informant que le projet d'évolution des services de l'hôpital de Wissembourg conduira à la fermeture du secteur d'hospitalisation de pédiatrie médicale. Il propose de faire adopter une motion pour la défense de l'hôpital de Wissembourg et précise qu'un tract est mis à disposition de tous les habitants pour leur permettre de participer à une action citoyenne et manifester leur opposition à la décision prise.

Eric HUBERT précise qu'une permanence est mise en place par l'hôpital de Haguenau et que l'urgence pédiatrique restera assurée ; le taux d'occupation du service pédiatrique était de 25 %. Le danger de cette décision réside surtout dans une éventuelle fermeture en cascade.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte la motion suivante en faveur du maintien de l'hôpital de Wissembourg :

« Considérant la situation du centre hospitalier intercommunal de la Lauter à Wissembourg, établissement public de santé dont la zone d'attraction comprend 55 000 habitants,

Considérant qu'il s'agit d'un service public hospitalier absolument indispensable à la population,

Considérant que par courrier du 3 mai 2011 adressé à la direction du centre hospitalier de Wissembourg, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) demande la mise en place d'un fonctionnement mutualisé des équipes médicales de pédiatrie des centres hospitaliers de Haguenau et de Wissembourg selon les principes actés entre les deux équipes médicales,

Considérant que cette décision, intervenue sans concertation réelle avec les élus, entraînera la fermeture du secteur d'hospitalisation de pédiatrie médicale,

Le conseil municipal de Soultz-sous-Forêts, à l'unanimité,

- *rappelle son attachement au maintien de l'hôpital de Wissembourg*
- *exprime son inquiétude à l'occasion de la fermeture du service d'hospitalisation de pédiatrie médicale et les éventuelles répercussions sur d'autres services à l'avenir*
- *exige une concertation réelle avec les élus du territoire et une information claire des habitants quant au devenir des services du centre hospitalier de Wissembourg*
- *transmet la présente motion à :*
 - *Monsieur le Directeur du centre hospitalier de Wissembourg*
 - *Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé à Strasbourg*
 - *Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Wissembourg*

▫ *Monsieur le Député de l'Arrondissement de Wissembourg.* »

- **Motion relative au projet de conseil d'Alsace prise par le conseil municipal de Haguenau**

Le Maire de Haguenau a fait parvenir la motion prise son conseil municipal se prononçant en faveur de la fusion des trois grandes collectivités, la Région Alsace et les 2 conseils généraux Bas-Rhin et Haut-Rhin, en une assemblée unique le Conseil d'Alsace.

Il propose aux collectivités de prendre part à ce débat pour que le moment venu les intérêts de l'Alsace du Nord et de ses habitants soient bien pris en compte, au plus près de son territoire et que le développement équilibré de notre région, au-delà de Strasbourg, Colmar et Mulhouse, passe aussi par celui de l'Alsace du Nord, de ses 144 communes et de ses quelques 250 000 habitants.

Le conseil municipal reporte sa décision

- **occupation du relais culturel La Saline**

L'église évangélique de Soultz-sous-Forêts souhaite louer le rez-de-chaussée de la Saline le dimanche 13 novembre 2011 pour le culte d'installation de son nouveau pasteur et disposer des salles le samedi après-midi pour la préparation.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette occupation vu la nature culturelle de cette manifestation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise cette manifestation culturelle au rez-de-chaussée du relais culturel La Saline ; un contrat de location sera établi avec l'église évangélique de Soultz-sous-Forêts.

- **Offre de formation 2011/2012 destinée aux élus**

L'IPAG a fait parvenir les nouvelles propositions de formation inter-communes 2011/2012 réalisées dans le cadre du partenariat avec l'Association des Maires du Bas-Rhin, co-financeur de ces formations. L'inscription devra parvenir à l'Institut pour le 15 septembre au plus tard.

Le programme sera diffusé aux conseillers municipaux par courriel.

- **La Défense en Alsace**

Le général de brigade Martin KLOTZ, gouverneur militaire de Strasbourg a fait parvenir la toute nouvelle brochure « la Défense en Alsace » spécifiquement destinée aux élus comme aux autorités civiles ; le même document a été adressé au correspondant défense de la commune.

Aujourd'hui la Défense en Alsace représente plus de 9 500 hommes et femmes, français et étrangers, pour un poids économique de 412 millions d'euros par an.

Une brochure sur « l'engagement de la France en Afghanistan » nous a également été envoyée.

Ces documents peuvent être consultés au secrétariat de la mairie.

- **Implantation des stations de Météo France**

Le Député REISS a fait parvenir le texte officiel de la question écrite et de la réponse sur l'implantation des stations de Météo France.

Les personnes souhaitant avoir le texte complet sont priées de se faire connaître

➔ **Prochaines réunions et manifestations**

- dimanche 10 juillet à 11 heures : baptême de la rue du Frohnacker suite à la rénovation de cette rue et dans le cadre de la fête organisée par les habitants de cette rue (Frohnackerfescht) - cordiale invitation aux conseillers municipaux
- jeudi 13 juillet à partir de 18 heures : festivités de la Fête Nationale avec remise de distinctions et feu d'artifice
- 22-23 et 24 juillet 2011 : 90^e anniversaire du football-club de Soultz-sous-Forêts
- dimanche 14 août : course cycliste de Soultz-sous-Forêts organisée par le VCNA
- vendredi 26, samedi 27, dimanche 28 et lundi 29 août 2011 : kirwe à Soultz-sous-Forêts
- mercredi 7 septembre à 20h15 à la Saline : réunion du conseil municipal